

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

DIRECTION DES ROUTES

DEMANDE D'ARRETE D'ALIGNEMENT

Code de la voirie routière L112-1 à L112-3, et L131-6 Code général des collectivités territoriales L3213-3

(*) Renseignement obligatoire

En agglomération : Avis du MAIRE ou du PRESIDENT DE L'EPCI IMPERATIF

	Particulier	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	a operation in Entreprise
Nom (*):		Prénom :	
Raison sociale :		Représenté par :	
Qualité (*) : ☐ particulier	□ notaire	☐ entrepreneur	
☐ autre (à préciser) :			
Adresse (*) – Numéro :	Extension:	Nom de la voie :	
Lieu-dit:			
Code postal :	Commune :		
Téléphone (*):			
Courriel (en majuscules) :		@	
Si le bénéficiaire est différent du	demandeur :		
Nom (*):		Prénom :	
Raison sociale :		Représenté par :	
Qualité (*) : ☐ particulier ☐ no	taire □ entrepreneur □ a	autre (à préciser) :	
Adresse (*) – Numéro :	Extension :	Nom de la voie :	
Lieu dit :			
Code postal :	Localité :	Pays :	
Téléphone (*):	Indiquez l'indicatif	pour le pays étranger :	
Courriel (en majuscules) :		. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
		C	
2- LOCALISATION DU SITE (Voie concernée : Route départem	CONCERNE PAR LA DEMANE	DE	
voie concernee. Noute departem	□ Hors agglomérati	ion	
Adrassa /*\ Numára		Nom de la voie :	
Adresse (*) – Numéro :	Extension :	Nom de la voie :	
Lieu dit :	C (*)		
Code postal :	Commune (*):	5 U ()	
Référence cadastrale (*) : Section	(S):	Parcelle(s):	
3- MOTIF DE LA DEMANDE	(*)		
☐ Alignement sans travaux (*):	□ vente □ Interventio	n sur le parcellaire cadastral (bornage/div	ision)
	☐ Autres (à préciser) :		
☐ Alignement avec travaux (*):	☐ Implantation d'un bâtim	nent ☐ Réalisation d'une clôture	☐ Plantation d'une haie
	☐ Travaux sur alignement	☐ Création d'accès	
Date prévisionnelle de début des	<u>travaux (</u> *) <u>:</u>	<u>Durée des travaux en jours :</u>	
☐ Autres (à préciser) :			
 Demande faisant suite à une autorisation d'urbanisme n° : Si le terrain a déjà fait l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement : 			
Date de la demande :		Arrêté n° :	
L'arrêté d'alignement ne dispense pas de demander les diverses autorisations administratives (permis de construire, déclaration préalable de travaux) pour les travaux concernés.			
-	ement ne sera délivré que s	i la parcelle est riveraine du Domaine Pu	ublic Départemental et au

4- DEMANDE D'ARRETE D'ALIGNEMENT
Je sollicite que me soit délivré(s) le ou les arrêté(s) d'alignement, en application de l'article L112-1 du code de la voirie routière, pour la ou les voie(s) bordant le terrain désigné ci-dessus. Fait à : Le
Signature
Date de dépôt en mairie le : Signature et cachet de la mairie ou du Président de l'EPCI :
5- AVIS DU MAIRE ou du Président de l'EPCI (si le terrain se situe en agglomération)
☐ Avis favorable
☐ Avis défavorable - Motif :
Date de l'avis : Date de transmission au service du Département de la Vienne- Subdivision :
Signature et cachet :
6- PIECES JOINTES A LA DEMANDE
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande est accompagnée des pièces suivantes
The second section of the second section as a second section of the second section sec
 Plan de situation (*) du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5000ème et 1/25000 comportant : Plan cadastral (*) établi à une échelle comprise entre 1/200 et 1/1000 faisant apparaître les limites du terrain Photos (si possible)
(Tous les documents graphiques doivent être établis à des échelles permettant une bonne lecture et une parfaite compréhension)

(*) Renseignement obligatoire

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne dans le cadre de votre demande d'arrêté de police de la circulation. Ce traitement relève de l'obligation légale du Département de la Vienne de gestion de son domaine ; les finalités en sont l'instruction et le suivi de votre demande.

La demande est établie en un (1) exemplaire qui est à déposer **un (1) mois** à l'avance **à la mairie de la commune** qui la

Pour information, le délai d'instruction est de un mois (1) en moyenne à réception de la demande complète au service

transmettra, pour instruction à la subdivision concernée- Direction des Routes- Département de la Vienne.

instructeur.

Vos données sont destinées aux services instructeurs du Département de la Vienne, et, le cas échéant, à ceux de la commune ou l'EPCI du lieu concerné par votre demande. Ces données sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction de votre dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées par le Département de la Vienne pendant la durée de validité de l'arrêté du Président du Conseil Départemental portant autorisation d'occupation du domaine public, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée. Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès aux données vous concernant ainsi qu'un droit de rectification et de limitation, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire de contact sur le site internet lavienne86.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.